

Les réseaux sociaux n'échappent pas à la réglementation européenne

Christine DUVAL

Consultante dans la Protection des données personnelles



**Fichiers clients, adhérents, patients
des organisations privées et
publiques
+
Données collectées par les réseaux
sociaux**

La Data

La Data



La Data



**Relation fusionnelle entre l'Homme
moderne et la toile**

**Passion dévorante pour les réseaux
sociaux**

La Data



90%

des données
disponibles aujourd'hui
ont été produites ces 2
dernières années dans
le monde

Richesse produite
par le Big Data
en 2020

203

Mds de dollars



Contexte de la Data

- Nouvelles technologies
- **Cyberattaques à répétition**
- Externalisation informatique (données hébergées chez prestataires en Inde / Afrique)
- **Cloud computing : hébergement de données sur des supports de stockage géographiquement mouvants**
- **Data brokers**
- Arrivée massive des objets connectés
- **Numérisation et dématérialisation des documents**
- Le pouvoir économique des GAFAM et leur capacité à profiler les usagers

Les GAFAM



Des modèles économiques basés sur la revente des données personnelles collectées sur les utilisateurs.

Le saviez-vous ?

Google



Microsoft

facebook

amazon

En 2013, grâce à nous, ils totalisaient un chiffre d'affaires de **350 Milliards de \$** soit plus que le PIB du Danemark la même année !

Affaire FACEBOOK et collecte de données illicite pour du MARKETING POLITIQUE - Avril 2018



Les données de **50 000 000 usagers** de FACEBOOK auraient été détournées pour peser sur la campagne présidentielle de Donald Trump en 2016.

Cambridge Analytica, société de communication, aurait récolté les données personnelles via Facebook pour diffuser de manière ciblée des messages favorables à Donald Trump.

Question : FACEBOOK, le plus grand réseau social sur internet au monde, protège-t-il les données de ses utilisateurs ?

Business modèle de FB : REVENDRE LES DONNEES DE SES USAGERS. Les CGU du site FB laissent la possibilité pour l'entreprise de revendre les informations personnelles à ses partenaires commerciaux

Manquements ?

- Collecte illicite
- Absence de consentement des usagers



150\$

Profil

FB

**Ne pas faire n'importe
quoi avec les données
personnelles,
sur les réseaux sociaux
et ailleurs !**



Cadre réglementaire

La Loi informatique et Libertés de 1978
La directive 1995/46/CE du 24 octobre 1995
La loi pour une République numérique de 2016



Le droit à l'image - art.9 Code civil

Chaque individu a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite.

Opposition à la diffusion publique de son image sans votre autorisation

Obtention de l'accord écrit de la personne

Cadre
réglementaire

Règlement Général à la Protection des Données Personnelles ou RGPD



Réseaux sociaux Inclus

Application du Règlement Général à la Protection des Données Personnelles

- à tous les secteurs d'activités, y compris les réseaux sociaux
- public ou privé
- quelle que soit la taille de l'organisation
- **dès lors que des citoyens européens sont concernés**

Objectifs du RGPD



Uniformiser

au niveau européen
la réglementation sur la
protection des
données.

Responsabiliser

davantage les
entreprises en
développant
l'auto-contrôle.

Renforcer

le droit des personnes
(droit à l'accès, droit à
l'oubli, droit à la
portabilité, etc.)

Avec le RGPD ...



Plus de droits pour les citoyens, plus de maîtrise sur les Données personnelles

Droit à la suppression, à l'opposition, à la rectification depuis la loi informatique et liberté de 1978

Avec le RGPD ...



Plus de droits pour les citoyens, plus de maîtrise sur les Données personnelles

Le droit au déréférencement ou le droit à l'oubli



Le droit au déréférencement ou le droit à l'oubli

Art 17 du RGPD et Art 62 de la Loi numérique

Le droit au déréférencement permet à tout internaute de demander à un moteur de recherche de supprimer certains résultats de recherche associés à ses noms et prénoms.

Il consiste à supprimer l'association d'un résultat de votre nom et votre prénom. Cette suppression ne signifie pas l'effacement de l'information sur le site internet source.



Depuis la décision du 13 mai 2014 de la cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), les internautes résidant en Europe ont la possibilité d'obtenir des moteurs de recherche, sous certaines conditions, le déréférencement d'informations les concernant. Le refus de déréférencement ou les réponses insatisfaisantes d'un moteur de recherche peuvent être contestées notamment auprès de l'autorité de protection des données nationale.

Le droit au déréférencement ou le droit à l'oubli

Art 17 du RGPD et Art 62 de la Loi numérique

Déréférencement Google : [formulaire en ligne](#)

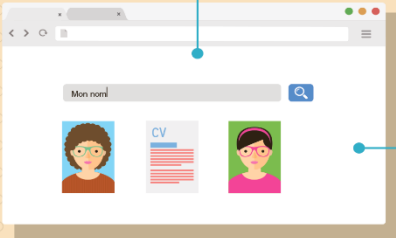
Déréférencement Bing : [formulaire en ligne](#)

CNIL..

COMMENT DÉRÉFÉRENCER UNE INFORMATION ME CONCERNANT SUR UN MOTEUR DE RECHERCHE

Depuis 2014, les citoyens européens peuvent s'adresser aux moteurs de recherche pour demander le déréférencement d'un contenu web associé à leurs nom et prénom.

Ne plus associer mon nom à un contenu dans un moteur de recherche



POUR DÉRÉFÉRENCER UN CONTENU

- **Contactez d'abord le moteur de recherche** via le formulaire dédié ou par courrier.
- **Motivez votre demande**
Le contenu lié à me concerne car
Il a été publié par une autre personne que moi
Il me porte préjudice
Il est sensible, inexact et/ou obsolète
- **Joignez une pièce d'identité**
Le moteur de recherche a deux mois pour répondre mais la demande peut être traitée en quelques jours.

2 mois

REFUS

- Conteste ce refus auprès de la CNIL via son formulaire de plainte en ligne
- ET / OU
- Saisissez la justice afin qu'elle vérifie et ordonne les mesures nécessaires

ACCEPTATION

En France

48%

des requêtes ont été déréférencées de Google.fr (mai 2014)

Retrouvez vidéos, tutoriels et modèles de lettre sur www.cnil.fr

Avec le RGPD ...

Pour info

La CNIL a reçu
9000 plaintes
de particuliers
en 2017

Nouveauté RGPD :
les actions communes ou class
actions en cas de violation de
données personnelles





Avec le RGPD ...

la Quadrature du Net

Association française qui lutte contre les actions des GAFAM.

Faits reprochés : le consentement des utilisateurs n'est pas libre
Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft «**marchandisent**»
la vie des citoyens européens

Manquement au RGPD



Que faire ?

Réseaux sociaux : comment faire supprimer des informations publiées sans mon accord ?

Quelqu'un a diffusé sur un réseau social des informations ou des images que vous préférez garder confidentielles



Que faire ?

Une publication sur FB porte atteinte à votre vie privée, à votre honneur, à votre réputation ou la met en danger, etc

- Sur un site ou un blog : On contacte le responsable du site internet et on fait jouer son droit d'opposition

- Sur FB , procédure de signalement prévu « Signaler un problème »

Recommandations fortes de la CNIL

- Avoir une bonne connaissance de votre droit à l'image
- Avoir une bonne connaissance de vos droits informatiques et Liberté :
 - demander l'effacement de contenus gênants
 - exiger une sécurité optimale de vos données confiées à un tiers : les sous-traitants
 - Si besoin, porter plainte auprès de la CNIL

Recommandations fortes de la CNIL

Hygiène informatique

- Vigilance avec le wifi public dont certains n'offrent pas suffisamment de protection contre l'interception de vos données.
- Chiffrement des informations les plus sensibles pour les rendre illisibles par des tiers en cas de perte ou de vol de votre terminal.

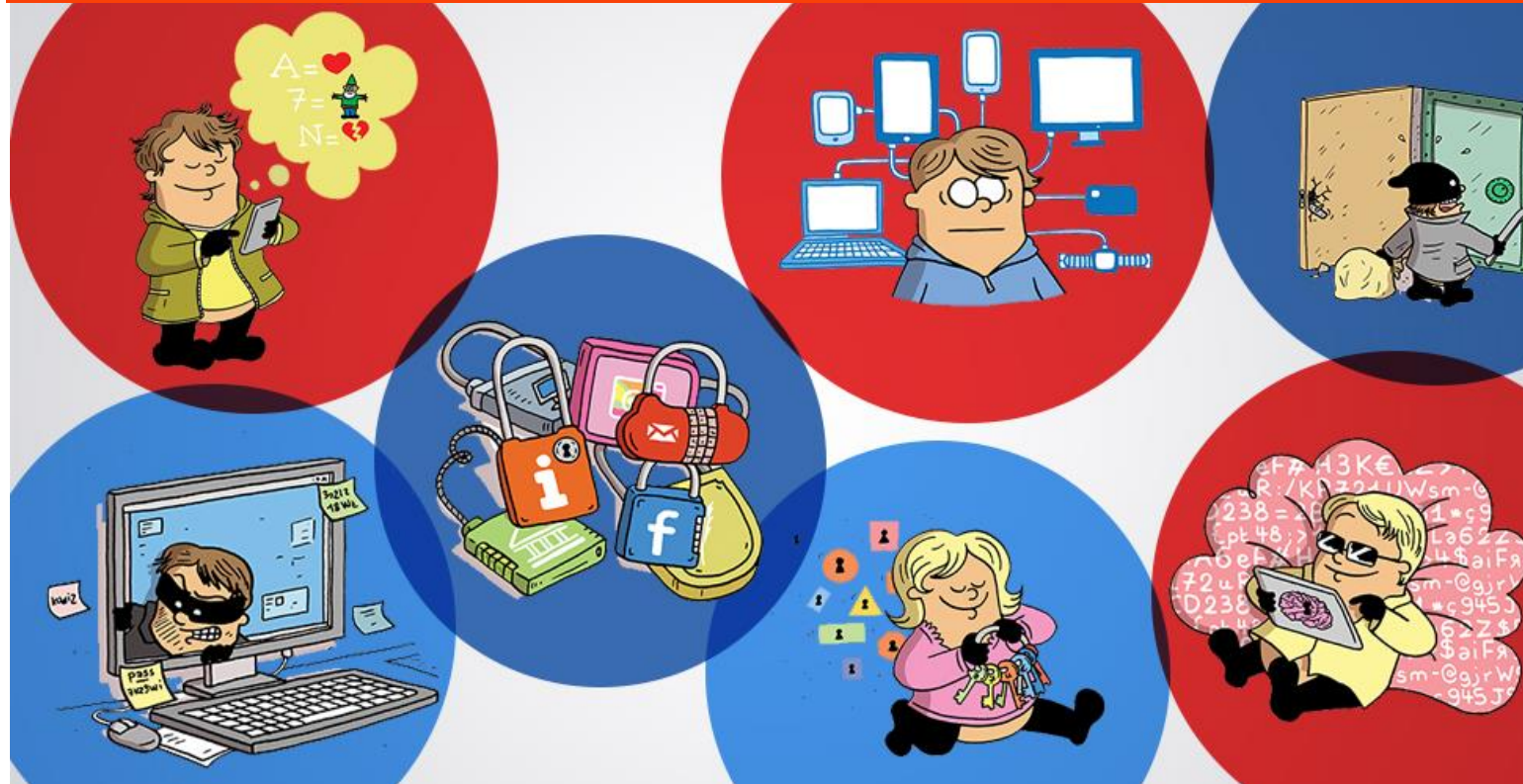
CNIL.

COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Recommandations fortes de la CNIL



Les conseils de la CNIL pour un bon mot de passe sur les réseaux

CNIL.

COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

www.cnil.fr

10 CONSEILS POUR RESTER NET SUR LE WEB

3. NE DITES PAS TOUT !

10 conseils de la CNIL
pour rester Net
sur le Web

1 Réfléchis avant de publier !
Sur internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne: infos, photos, opinions.